



QUÉBÉCOIS

BLOC
2021

Montréal, le 7 septembre 2021

Shannon Sommerauer, directrice, Relations gouvernementales
Association canadienne de la distribution de fruits et légumes
ssommerauer@cpma.ca

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, ci-joint, les réponses au questionnaire que vous nous avez fait parvenir dans le cadre des élections fédérales 2021. Nous espérons que les réponses fournies vous permettront de mieux comprendre notre action politique.

Vous trouverez plus de détails concernant nos politiques sur notre site web : <http://www.blocquebecois.org/>

Nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

L'équipe électorale du Bloc Québécois 2021



QUÉBÉCOIS

BLOC
2021

1. Si vous êtes élu, votre parti s'engagera-t-il à protéger les vendeurs de fruits et légumes canadiens en créant une fiducie statutaire réputée limitée au Canada semblable à la Perishable Agricultural Commodities Act des États-Unis?

Le Bloc Québécois est favorable à l'instauration d'une protection financière pour les producteurs de fruits et légumes en cas d'insolvabilité de l'acheteur. Ces producteurs sont souvent plus vulnérables que d'autres types de productions à cause du caractère périssable de leurs produits.

2. Si votre parti devait former le gouvernement, comment reconnaîtrez-vous, de façon raisonnable et équitable, les efforts antérieurs qu'ont déployés les membres du secteur agricole pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et comment adopteriez-vous des pratiques plus écologiques?
3. Votre parti s'engagera-t-il à soutenir la création d'un indice national sur le rendement agroalimentaire et à collaborer avec les intervenants en vue d'atteindre nos objectifs de durabilité communs et de renforcer la position du Canada à titre de chef de file mondial de la durabilité agroalimentaire?
4. Si vous êtes élu, votre gouvernement s'engagera-t-il à adopter une approche holistique pour comprendre que le soutien offert au secteur agroalimentaire pour favoriser sa durabilité s'inscrit dans les objectifs environnementaux?

Si on leur donne la chance et les possibilités d'investir et de faire de la recherche, les producteurs et les transformateurs pourraient devenir des agents de changement importants dans la relance verte.

C'est pourquoi le Bloc Québécois souhaite faire notamment deux choses :

- *Investir dans la recherche et développement, notamment en dégagant un fonds de 300 M\$ pour trouver des solutions alternatives aux pratiques actuelles, tout en accompagnant les producteurs agricoles et les transformateurs dans le processus;*
- *Développer un système proactif de reconnaissance des différents rôles que les producteurs agricoles jouent dans la société québécoise. Bien au-delà d'être seulement des producteurs, vous jouez un rôle primordial dans l'occupation du territoire, la sauvegarde de l'environnement et de la vitalité de nos régions.*
 - *Ce modèle d'entente permettrait aux producteurs d'avoir plus de liquidités pour investir eux-mêmes dans des projets et possiblement de gérer certains programmes de gestion de risques est un enjeu sur lequel nous voulons absolument travailler.*
 - *Ce projet inclurait évidemment la récompense de gestes, de pratiques et de projets verts, qui permettrait aussi à la population de réaliser les efforts environnementaux de nos producteurs et l'importance de ceux-ci.*



QUÉBÉCOIS

BLOC
2021

Quant à la reconnaissance des efforts déjà effectués par les producteurs et les petits transformateurs, il faudra effectivement trouver une façon juste et raisonnable de les récompenser. Nous sommes très ouverts à discuter des mécanismes que vous proposez.

- 5. Votre parti s'engagera-t-il à élaborer une stratégie à long terme de gestion durable des eaux pour tous les Canadiens, y compris en veillant à disposer d'une source d'eau sécuritaire pour soutenir l'agriculture canadienne?**

*Le Bloc Québécois est opposé à l'idée de création d'une **Agence canadienne de l'eau**, telle qu'annoncé dans le Discours du Trône du 23 septembre 2020. La création d'une telle agence comporterait de grands risques d'intrusions dans les champs de compétence du Québec.*

Ce sont les lois environnementales du Québec qui protègent les lacs et rivières du Québec, et c'est le gouvernement du Québec qui a la compétence de garantir la salubrité de l'alimentation publique en eau potable (de même que la gestion des eaux usées). Sur les questions environnementales relatives à l'eau, le gouvernement fédéral peut réglementer les pêches, le transport maritime et la navigation. Cependant, les provinces sont les premières responsables de la gestion des ressources hydriques se trouvant à l'intérieur de leurs frontières.

Le fédéral devrait commencer par respecter les lois environnementales québécoises sur le territoire du Québec. Mario Simard a déposé un projet de loi sur la souveraineté environnementale du Québec, la Loi modifiant la Loi sur l'aéronautique, la Loi sur les ports de pêche et de plaisance et d'autres lois (application du droit provincial) (C-225)

C-225 modifie huit lois fédérales afin de forcer le gouvernement fédéral, avant d'autoriser une activité ou une infrastructure, de s'assurer qu'ils respectent les lois des provinces et les règlements municipaux.

- 6. Si votre parti devait former le gouvernement, vous engagerez-vous à collaborer étroitement avec le secteur pour adopter une approche systémique et trouver des solutions visant à réduire les déchets de plastique fondées sur des données probantes qui combinent l'éducation, l'innovation et des investissements essentiels dans l'infrastructure?**

Malheureusement, le gouvernement libéral s'est refusé à interdire l'exportation dans des pays étrangers de certains types de déchets plastiques destinés à l'élimination définitive, malgré le scandale des conteneurs de déchets canadiens aux Philippines, un épisode qui entache la réputation internationale du Canada. En effet, à cette occasion, le Canada a violé la Convention de Bâle. Les produits plastiques exportés destinés au recyclage doivent être mieux triés et labellisés et leur traçabilité doit être assurée. Ils ne doivent pas servir de combustible à l'étranger et en aucun cas se retrouver dans l'environnement.



QUÉBÉCOIS

BLOC
2021

Le Bloc Québécois appuie l'interdiction des plastiques à usage unique mais déplore, d'un côté, le peu d'ambition du projet de règlement libéral qui se limite à 6 articles de plastiques à usage unique et, d'un autre, le manque de préparation en amont pour accompagner dans la transition les entreprises locales qui produisent des produits finis en plastique.

Selon la promesse libérale, la politique devait être mise en œuvre « dès 2021 ». Considérant que le règlement annoncé sera prêt à la fin de 2021, le gouvernement accuse un retard sérieux et on peut se demander dans combien de temps les articles visés ne seront véritablement plus en circulation. Autrement dit, l'interdiction ne risque pas d'être en place en 2021.

Le gouvernement va excuser ce retard par le contexte de la pandémie, mais il a eu le temps d'agir sur bien d'autres sujets pendant la pandémie, notamment l'autorisation, par voie de règlement, des forages exploratoires en mer, sans évaluation d'impact.

La liste des articles visés est somme toute très mince. Il s'agit d'une promesse phare des libéraux en environnement. La politique annoncée n'est pas particulièrement ambitieuse.

Pourtant, la moitié des déchets plastiques du Canada provient des emballages et sont ceux qui sont le plus rapidement jetés.

À titre d'exemple, aucune cible n'est annoncée relativement aux bouteilles de plastiques, aux bouchons et aux couvercles. Les tasses de café à usage unique ne sont pas non plus visées. Il n'y a rien non plus sur les emballages de styromousses (polystyrène).

Il est juste d'éliminer de l'économie les produits plastiques qui sont difficiles, voire impossibles à recycler, mais cela ne suffit pas à régler le problème du rejet des déchets plastiques dans l'environnement.

Le véritable défi consiste à dépasser le simple recyclage traditionnel, miser sur la réutilisation, la remanufacture, la réparation, etc., et l'utilisation des énergies renouvelables dans le processus d'utilisation de la matière.

Au Canada, la gestion des déchets plastiques est une compétence partagée. La coordination relative à la gestion des déchets plastiques est principalement assurée par le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME). Le gouvernement fédéral a la responsabilité des déplacements transfrontaliers des déchets dangereux et la prévention de la contamination de l'environnement par des substances toxiques.



QUÉBÉCOIS

BLOC
2021

7. Si vous êtes élu, votre parti s'engagera-t-il à gérer et à financer l'élaboration d'une collecte efficace, harmonisée et rentable des matières recyclables dans les collectivités partout au Canada, une initiative absolument essentielle au soutien d'une économie circulaire?

Bien que le Bloc Québécois soit d'avis qu'un modèle efficace de gestion des déchets, des matières recyclables et des matières organiques fasse partie de la solution de la prévention du gaspillage et de promotion de l'économie circulaire, nous ne croyons pas que cette politique devrait émaner du gouvernement fédéral. Ce type de mesures est actuellement géré par les municipalités, et donc sous réglementation provinciale. Nous croyons qu'elles sont davantage en mesure de comprendre comment coordonner les modèles et déterminer l'aide nécessaire. Nous serons à l'écoute des demandes du gouvernement du Québec en ce sens.

8. Votre parti reconnaîtra-t-il l'augmentation permanente des coûts que doivent assumer les producteurs en raison de la pandémie de la COVID-19 en s'engageant à mettre en œuvre des mesures pour aider les producteurs à gérer les coûts associés aux réformes du logement et aux exigences en matière de santé et sécurité?

Le Bloc Québécois a été l'un des premiers partis à exiger que le gouvernement prenne en charge lui-même la quarantaine des travailleurs agricoles. Il est inconcevable pour nous que cette responsabilité soit ainsi transférée aux producteurs et aux transformateurs sans préavis. De plus, nous croyons que le 1500 \$ par travailleur, octroyé par le gouvernement fédéral est loin d'être suffisant pour assumer l'ensemble des coûts relatifs à la venue d'un travailleur en temps de pandémie. Au lieu de réduire cette aide, le Bloc Québécois aurait voulu la voir augmenter à au moins 2000 \$ par travailleur.

9. Votre parti s'engagera-t-il à maintenir l'accès à la Subvention salariale d'urgence du Canada jusqu'à ce que l'Agence de la santé publique du Canada déclare que la pandémie de la COVID-19 est terminée?

L'Agence de la santé publique du Canada a admis que le Canada était bel et bien entré dans une 4^e vague de pandémie. Il ne faut pas baisser la garde, et le Bloc Québécois est d'avis que tant que des entreprises et des travailleurs auront besoin d'aide pour se relever de la COVID, le gouvernement devrait être là pour les aider, notamment en conservant des programmes d'aide ciblés assortis de mesures de retour au travail pour limiter l'aggravation de la pénurie de main d'œuvre que nous connaissons présentement.



QUÉBÉCOIS

BLOC
2021

- 10. Si votre parti devait être élu, quels efforts déploierait-il pour améliorer les normes de service et les délais de traitement des demandes présentées dans le cadre du Programme des travailleurs agricoles saisonniers et du volet agricole du Programme des travailleurs étrangers temporaires, notamment en travaillant avec les pays d'origine et en mettant en œuvre des mesures visant à rationaliser davantage la collecte de données biométriques et les processus de demande de visa et de permis de travail?**

Le Bloc Québécois demande simplement le transfert du programme des travailleurs étrangers temporaires à Québec. Ainsi, le processus serait simplifié et les travailleurs n'auraient pas à discuter avec deux paliers de gouvernement. Cependant, en attendant, l'important est de réduire la lourdeur administrative du programme, notamment le Bloc compterait :

- *Augmenter durée de l'Évaluation d'impact sur le marché du travail (EIMT)*
- *Augmenter la durée des permis de travail pour les employés réguliers*
- *Simplifier le processus relatif à l'EIMT et de le rendre plus abordable en permettant aux employeurs de soumettre des EIMT en lots lorsque ces dernières se rapportent toutes au même type de poste*
- *Donner plus de flexibilité aux visas de travail, en créant de nouveaux permis ouverts par secteur ou par région (possibilité de changer d'employeur);*
- *Simplifier et accélérer le processus lorsque celles-ci ne concernent pas une offre d'emploi pluriannuelle faite dans le cadre d'un programme des employeurs fiables;*
- *Que les tests biométriques soient faits à l'arrivée des travailleurs au Canada plutôt que dans leur pays*
- *Que les agents de l'IRCC vérifient les dossiers complets avant de les retourner au moindre document manquant, et que les demandes soient traitées en même temps par les deux paliers de gouvernement.*
- *Informatisation des demandes.*

- 11. Votre parti s'engagera-t-il à offrir un soutien financier permanent pour atteindre les objectifs de la Politique agroalimentaire au Canada et soutenir le travail du Conseil consultatif de la politique alimentaire?**

- 12. Votre parti s'engage-t-il à fournir une aide financière et des ressources fédérales pour réduire les pertes alimentaires et le gaspillage alimentaire dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement?**

Une politique alimentaire et une politique agricole devraient aller de paires. L'agriculture et l'agroalimentaire étant une juridiction partagée, il est important que toute mesure soit coordonnée avec les provinces qui ont des rôles très importants, notamment en matière de mise en marché et de protection des terres agricoles. Le Canada est un territoire trop vaste et trop diversifié pour que des mesures pancanadiennes soient efficaces, surtout en agriculture et en agroalimentaire.



Des mesures devraient être discutées avec l'ensemble des acteurs de la chaîne de production afin de trouver des solutions et une façon efficace de les appliquer afin de réduire le gaspillage et certainement en profiter pour aider la collectivité dans son ensemble.

- 13. Quelle est la position de votre parti sur l'élaboration d'un Code de bonne pratique de l'industrie alimentaire? Votre parti soutiendra-t-il la mise en place d'un processus collectif, inclusif et dirigé par le secteur pour concevoir un Code de bonne pratique du secteur agroalimentaire qui respecte les besoins uniques du système alimentaire canadien?**

Le principe d'un code de conduite, notamment pour les distributeurs est une idée à laquelle le Bloc Québécois adhère. Les producteurs et les petits transformateurs doivent pouvoir négocier à armes égales. Or, la mise en marché étant une juridiction du Québec et des provinces, ne peut s'appliquer au niveau fédéral que sur une base volontaire.

- 14. Si vous êtes élu, comment votre parti s'engagera-t-il à offrir un fonds d'innovation et un soutien pangouvernemental propres à la chaîne d'approvisionnement des fruits et légumes frais afin de renforcer le secteur et de favoriser notre concurrence permanente?**

Nous croyons qu'il faut un investissement massif en recherche et innovation afin de pallier au sous-financement chronique de la recherche en agroalimentaire. L'industrie agroalimentaire souffre aussi d'un sous-investissement important et cela nous inquiète pour l'avenir car il pourrait devenir plus simple de fermer une usine désuète à un certain moment.

- *C'est pourquoi nous favorisons un programme facilitant les investissements dans la chaîne de production. Que ce soit un crédit d'impôt ou une participation gouvernementale aux investissements. Il est urgent d'agir.*

Quel que soit ce programme, il sera primordial qu'il soit décentralisé et peu contraignant afin de laisser une certaine liberté aux entreprises qui sont les mieux placées pour connaître leurs besoins. Un produit de qualité et une industrie saine garantiront la compétitivité.

- *Par contre, nous ne devons pas négliger la réciprocité des normes. Il faut renforcer les contrôles et s'assurer que les produits qui entrent respectent les mêmes normes que nous exigeons de nos producteurs locaux.*
- *Nous prônons plutôt une réduction progressive de l'usage de pesticides en assurant que la recherche et le développement sont largement financés par le fédéral afin d'assurer une transition saine.*



- 15. Comment votre parti soutiendra-t-il les petites et les moyennes entreprises à passer au numérique et offrira-t-il un financement réservé suffisant pour soutenir l'expansion rapide des infrastructures Internet haute vitesse et de la couverture des services de téléphonie cellulaire afin que tous les Canadiens et toutes les entreprises canadiennes aient accès à l'infrastructure numérique dont ils ont besoin?**

Le 22 mars 2021, le fédéral a annoncé une entente avec Québec. Le programme « Opération haute vitesse » de 826 M\$ est financé à part égale par Québec et Ottawa. Le programme prévoit brancher 150 000 foyers additionnels d'ici septembre 2022 et est administré par Québec. Selon François Legault, avec ces branchements additionnels, il restera environ 36 000 foyers à brancher une fois l'ensemble des programmes complétés.

*Si l'entente est une victoire pour le Bloc et les régions du Québec, il est important de noter que les fournisseurs indépendants sont insatisfaits de ne pas avoir été invité à la table des négociations de l'Opération haute vitesse. Selon 17 indépendants, servant quelque 40 000 clients en région, l'entente est dans les faits « **un monopole** » sans concurrence. Résultat, selon eux, les Québécois en région devront payer plus cher leur accès internet. Or, François Legault a bien affirmé que « Dans des régions où il y a peu de résidences et il y a beaucoup de distance entre les résidences, ça coûte plus cher par résidence. On ne peut pas forcer les entreprises à offrir un service à perte (...). La différence est compensée par les gouvernements¹. »*

- 16. Votre parti s'engage-t-il à fournir un financement fédéral réservé suffisant pour investir dans les infrastructures en milieu rural, notamment les infrastructures routières, énergétiques et de service (p. ex. la gestion des déchets)?**

En matière d'infrastructure, c'est le même esprit qui nous guide. L'entente cadre Québec-Canada sur les infrastructures, à l'article 3 g), est limpide à ce sujet : « Les Parties conviennent que le rôle du Canada dans tout Projet se limite à sa contribution financière, et qu'il ne participera pas aux étapes de mise en œuvre et de réalisation de tout Projet. Le Canada n'est ni un décideur ni un administrateur dans le cadre d'un Projet. »

Le rôle du Bloc Québécois est de préserver la capacité des Québécois de choisir eux-mêmes les projets qu'ils privilégient; pas de demander au Canada d'empêcher le Québec de faire ces choix.

¹ <https://lactualite.com/actualites/quebec-et-ottawa-promettent-linternet-haute-vitesse-partout-au-quebec-ou-presque/>



QUÉBÉCOIS

BLOC
2021

- 17. Si vous êtes élu, comment votre parti consacra-t-il des ressources gouvernementales fédérales à l'avancement du programme de commerce libre et équitable du Canada et à l'accroissement des efforts de reconnaissances mutuels avec d'autres pays commerçants importants?**

Absolument. Le Québec est une nation commerçante, et les liens qui nous unissent à nos différents partenaires commerciaux sont précieux et enrichissants. Or, les accords doivent se faire dans un contexte où les pays négocient à armes égales, ce qui n'est plus le cas. Le Bloc Québécois prône une approche multilatéraliste et dénonce les dispositions qui favorisent la domination d'un État sur un autre, que ce soit en matière économique, syndicale ou environnementale.

- 18. Votre parti s'engage-t-il à soutenir les mesures visant à accroître la surveillance gouvernementale des activités des ports du Canada et à aider les entreprises à accéder plus facilement aux marchés internationaux au-delà de notre frontière commerciale?**

Oui, absolument.

- 19. Si vous êtes élu, votre parti s'engagera-t-il à entreprendre un examen exhaustif du processus de modernisation de la réglementation pour permettre au gouvernement de faciliter la participation des intervenants, de mieux comprendre les frais d'administration et autres frais liés aux changements proposés et d'élaborer des règlements qui répondent à la fois aux besoins du secteur et à ceux de la population canadienne tout en favorisant la concurrence économique?**

Oui, en consultation avec les intervenants régionaux et locaux.